



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

RECRUTE

**MANIPULATEUR/TRICE
EN ELECTORADIOLOGIE MEDICALE
RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE ET SCANNER
Poste à 100%
(F/H)**

**SERVICE : IMAGERIE MEDICALE
POLE MEDICO-TECHNIQUE**


SCHEMA VACCINAL COMPLET OBLIGATOIRE

RENSEIGNEMENTS A :

Madame Laure LEGOUPIL
FF Cadre Supérieur de Santé
Pôle Médicotechnique et Pôle Médical 2
☎ : 04.70.97.34.39
laure.legoupil@ch-vichy.fr

CANDIDATURES A :

Madame Françoise PERONNEAU
Secrétariat D.R.H
☎ 04 70 97 35 16
Mail : francoise.peronneau@ch-vichy.fr

 CENTRE HOSPITALIER DE VICHY
Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales
BP. 2757
03207 VICHY CEDEX



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

FICHE DE POSTE

Manipulateur en électroradiologie médicale

Manipulateur Radiologie conventionnelle et scanner



Année 2021

CENTRE HOSPITALIER DE VICHY
Service Formation - GPMC
Mme CAVELIER Marilyn ☎ 34.26

FICHE DE POSTE

Intitulé :

Métier : **Manipulateur en Electroradiologie médicale**

Affectation :

Pôle : **Médico Technique**

Service : **Imagerie Médicale**

Diplôme ou niveau requis :

- Diplôme d'État de manipulateur en électroradiologie médicale ou diplôme de Technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique

Positionnement dans l'organigramme

Autorités hiérarchiques

- N+1 : Cadre de Santé du service d'Imagerie Médicale
- N+2 : Cadre supérieur de santé du pôle médico-technique
- N+3 : Directeur des soins

Autorités fonctionnelles

Chef du pôle médico-technique

Liaisons fonctionnelles

Unités d'hospitalisation dans leur ensemble pour la programmation et la prise en charge des patients, médecins, agents techniques et biomédicaux, informaticiens, secrétariats, brancardiers de l'équipe TIP, équipe d'hygiène

Professionnels extérieurs : techniciens et ingénieurs d'application, ambulanciers

Présentation de l'unité

Mission du service

Réaliser des actes relevant de l'imagerie médicale qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement interventionnel et à la recherche dans les domaines suivants : radiologie conventionnelle, interventionnelle, scanner, IRM, échographie, mammographie et urgences

Localisation

Sur le site du Centre Hospitalier De Vichy avec accès au rez-de-chaussée

Le titulaire du poste peut exercer sur les secteurs et des appareils suivants :

Urgences, échographie, radiologie conventionnelle et interventionnelle, scanner.

Constitution de l'équipe

- 1 médecin chef de service
- 1 cadre de santé
- 6 radiologues praticiens hospitaliers
- 1 cardiologue
- 1 ou 2 internes
- 29 manipulateurs en électroradiologie (27.3 ETP)
- 9 secrétaires (6.5 ETP)

Conditions d'exercices et particularités du poste

Travail en semaine, week-end et jours fériés, travail de nuit

Horaires variables par roulement en 10h selon les modalités d'organisation du service :

Radiologie conventionnelle : 7h-17h/8h-18h/9h-19h/10h-20h

Scanner : 8h-18h/11h-21h

Nuit : 21h-7h

Port de la tenue professionnelle

Travail en équipe pluridisciplinaire

Technologies utilisées

- Logiciel de gestion des procédures
- Tables télécommandées
- Scanner multi barrettes
- Echographes doppler couleur
- RIS et PACS
- Capteurs plans

Missions principales

Exercice de la profession réglementée par le décret du 29/07/2004

Participe au diagnostic par la réalisation d'actes d'Imagerie Médicale :

-Examens simples ne nécessitant pas la présence d'un médecin

-Examens nécessitant la présence d'un médecin : dans ce cas il contribue à la réalisation des examens.

- ⇒ Préparation du matériel (ponctions, infiltrations) dans le respect des règles d'hygiène
- ⇒ Administration orale, rectale, injection intra veineuse des substances nécessaires à l'obtention du diagnostic sous la responsabilité du médecin

Dans tous les cas :

- il informe le patient, le prépare et l'installe.
- il effectue les réglages et déclenche les appareils selon les procédures et les protocoles dans le respect des principes de radioprotection et/ou de magnéto protection.
- il assure la surveillance clinique du patient.
- il traite les images.
- il organise le retour du patient

Organisation des soins et réalisation des actes

- Contribuer au confort du patient
- Analyse de la prescription et du dossier (constantes sanguines, antécédents)
- Pose de voie veineuse périphérique
- Respecter les protocoles d'examen
- Assister le médecin pour les actes interventionnels
- Pose de sondes rectales
- Surveillance de l'état du patient
- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie à chaque étape
- Respecter les procédures (mise en marche, utilisation et arrêt des appareils)

Communication/Relation

- Accueillir, informer et rassurer le patient
- Recherche de contre-indications éventuelles (grossesse, allergie, présence de corps métalliques en IRM)
- Faire retour d'information aux services d'hébergement
- Communiquer au sein de l'équipe
- Assister aux réunions de service

Hygiène/Gestion des stocks

- Veiller au maintien des stocks et à la validité des consommables et produits pharmaceutiques
- Participer à la réalisation des inventaires
- Désinfecter les appareils et matériels entre chaque patient (tables, portatif, injecteurs, cales et localisateurs)

Organisation/Gestion administrative

- Gérer et organiser les flux de patients en collaboration avec le corps médical, les brancardiers, le secrétariat
- Gérer les urgences
- Utiliser le RIS (accueil administratif et cotation des actes)

Maintenance du matériel et des locaux :

- Assurer la maintenance de premier niveau des appareils
- Alerter en cas de dysfonctionnements
- Noter les pannes sur les cahiers de salle
- Réaliser les contrôles qualité

Formation

- Se former aux nouvelles techniques d'investigation, à l'utilisation des nouveaux appareils
- **Radioprotection**
Satisfaire à la directive Euratom 97/43 du 30 juin 1997 relative à la protection sanitaire des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants qui définit les règles de radioprotection lors d'expositions à des fins médicales. Directive transposée en droit français dans le Code de la santé publique (articles L. 1333-1 et suivants ainsi que R. 1333-55 à R. 1333-74 : **Une formation obligatoire à la radioprotection des travailleurs doit être suivie tous les 3 ans et à la radioprotection des patients tous les 10 ans**

Satisfaire à la Décision n° 2019-DC-0660 de l'ASN du 15 janvier 2019 portant sur l'obligation de politique d'assurance qualité en imagerie médicale.

- Etre à jour de la formation réglementaire en ce qui concerne les gestes et soins d'urgences
- Maintenir ses connaissances et ses compétences

Missions spécifiques ou ponctuelles

- Tutorat de stagiaires
- Participer à l'élaboration des procédures de travail avec le cadre

Activités complémentaires et/ou transversales

- Participer à des groupes de travail